

Contexte :

Le Groupe technique académique des professeurs documentaliste (GTA) regroupe les animateurs de GTL (groupes techniques locaux), le coordonnateur territorial de la politique documentaire (Christophe Raballard), la Webmestre (Maud Halbout), la IAN (Hélène Pantéris) et les 4 chargés de mission d'inspection (Isabelle Eymard, Nadège Billaud, Véronique Chainé et Dovi Dom), soit 15 réseaux concernés et 33 personnes invitées.

Le GTA se réunit à l'initiative de l'Inspection pédagogique 1 à 3 fois dans l'année pour établir le programme de travail annuel, procéder à des bilans et/ou des réajustements dans le but de consolider les objectifs retenus ou bien d'en proposer de nouveaux.

Le GTA se modifie dans sa composition selon l'évolution des équipes d'animation des GTL. Mais il est souhaitable, lorsque cette équipe est amenée à évoluer d'une année sur l'autre, que celle-ci conserve l'un des membres de l'année écoulée de manière à permettre l'établissement des bilans et de proposer des régulations pour l'année nouvelle.

1. Points de rentrée

1. La lettre de rentrée des IA-IPR EVS : elle indique les priorités de l'inspection pédagogique pour 2016-2017. Les animateurs de GTL retiendront que le traitement pédagogique de l'EMI et des parcours éducatifs sont des priorités académiques qui pourront être reprises dans les JDD en accord avec le réseau Canopé.
2. Le PAF : Certains dispositifs sont à compléter et peuvent faire l'objet de candidatures complémentaires en passant par les IA-IPR (exemple les concours internes, les stages pour être tuteur). Les professeurs documentalistes en collège bénéficient également du parcours de formation sur le numérique de 18 heures comme les autres professeurs.
3. La place des professeurs documentalistes dans la mise en œuvre de la réforme du collège : L'échange montre, au sein des membres présents, que bon nombre de professeurs documentalistes participent à la mise en œuvre d'EPI et interviennent en AP, directement ou en co-intervention selon différentes modalités pédagogiques (soutien, approfondissement, méthodologie de l'IRD...). Une enquête complémentaire sera conduite pour faire un point de situation dans l'académie. La gestion des élèves « hors enseignement » en nombre plus important en cours de journée offre des opportunités pour lesquelles une offre d'accompagnement peut être proposée aux élèves.
4. La gestion des carrières : Dans l'attente du nouveau protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération* » (PPCR), les inspections se poursuivent en prenant en compte les informations qui nous arrivent progressivement.
Le dernier texte communiqué aux Organisations Syndicales par la DGESCO : « *PPCR Evaluation période transitoire* » prévoit de prendre en compte les inspections réalisées en 2016-2017 pour les personnels au 6^e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an, ainsi que les personnels au 8^e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois. Un décret sera publié très prochainement sur ce sujet.
De plus les personnes éligibles à la Hors-Classe sont invités à transmettre à l'inspection pédagogique, un rapport d'activités sur l'ensemble de leur carrière en valorisant leur investissement dans les projets collaboratifs les plus importants, et ce, dans l'objectif d'apporter des éléments d'évaluation utiles.

5. Le fonctionnement des GTL :

La dernière charte de fonctionnement consultable sur le site académique indiquait :

- *chaque zone géographique organise, selon les thèmes de travail et de recherche choisis, des réunions dont la durée n'excède pas des demi-journées, de telle façon que le service ne soit pas perturbé. Si le principe d'une journée devait être retenu, il est souhaitable de choisir le mercredi,*
- *chaque réseau et/ou chaque groupe (3 personnes au moins) fera le choix d'un thème, lequel sera communiqué à l'ensemble des participants (communication des coordonnées des responsables de groupe). Une structure de communication académique sera développée pour les échanges inter-réseaux. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu mis en ligne sur le site académique.*

Progressivement, les GTL se sont distancés de ces principes, y compris dans leurs contenus. Le traitement de projets locaux, par exemple, se sont substitués au traitement de thèmes de travail donnant lieu à des productions pouvant être mutualisées sur le site académique. Enfin d'autres questions ont émergé, questions posées par les participants eux-mêmes comme :

- le nombre d'établissements par réseau : un nombre trop important d'établissements (plus de 15) rend difficile l'animation du GTL et la constitution de groupes de travail,
- la baisse de fréquentation sur certains réseaux liée aux contenus traités,
- la constitution actuelle des réseaux (carte des GTL) :
 - o les réseaux ECLORE structurent des projets sur les parcours des élèves (écoles, collèges) et des formations locales : faut-il réorganiser les GTL selon ces réseaux ?
 - o tous les établissements ne sont pas intégrés dans un réseau (exemple Nord et Sud-est du département 86) ; quelle place également faire à l'agriculture et au privé sous contrat ?
 - o certains professeurs documentalistes participent au réseau de leur résidence principale si bien que l'établissement lui-même n'est plus représenté au sein du GTL.

La situation actuelle appelle donc des régulations. Le fait d'avoir évoqué ces points l'an dernier a déclenché à la rentrée des réactions parfois surprenantes : certains collègues imaginent que l'inspection pédagogique veut supprimer les réseaux, d'autres ne nient pas les constats faits mais refusent qu'on fasse évoluer la carte des GTL, notamment pour les établissements de La Rochelle (Charente Maritime) et de Niort (Deux-Sèvres).

Le diagnostic actuel étant insuffisamment partagé, les travaux du GTA consisteront tout d'abord à redéfinir les principes de fonctionnement des GTL et à décider des thèmes de travail dont devront se saisir les GTL. Ce qui se passera cette année au sein des réseaux sera donc déterminant pour décider des évolutions à venir.

Feront l'objet d'un traitement prioritaire cette année : la situation du 86 qui sera à l'étude le 28 novembre prochain avec les animateurs potentiels (actuels et nouveaux) et celle du département du 79 qui sera étudiée en décembre selon les mêmes modalités.

Tableau des GTL dans leur configuration actuelle			
Dépt	Nom du réseau	Nombre d'EPL	Observations
16	Nord Charente (Ruffec) / Sud-Vienne (Civray)	13 (1LPO)	Réseau interdépartemental
	Sud Charente (de Cognac à Chalais)	18 (2 privés)	Rééquilibrage à envisager
	Angoulême et environs (Ruelle à La Couronne)	18	Rééquilibrage à envisager
	Charente limousine	8	Réseau trop petit
17	Réseau Est (St Jean d'Angely)	11	
	Réseau centre (Saintes)	10	
	Réseau Sud (Jonzac)	13	
	Pays Royannais / Marennnes / Oléron	13 (1 privé)	
	Grand La Rochelle	26 (2 privés)	Rééquilibrage à envisager
	Rochefort et environs	10	
79	Nord Deux-Sèvres (Parthenay/Bressuire /Thouars)	33 (8 privés)	Rééquilibrage à envisager
	Sud Deux-Sèvres	12	
	Niort et environs	17 (2 privés)	Rééquilibrage à envisager
86	Vienne Nord (Loudun, Mirebeau)	Néant	GTL Nord à envisager
	Vienne Est (Chauvigny /Montmorillon)	10	Rééquilibrage à envisager
	Poitiers (de Poitiers Nord à Châtelleraut)	17	Rééquilibrage à envisager
	Vienne-Sud / Nord Charente	13 (1LPO)	Avec Nord 16

6. Point sur le site académique (parole au webmestre : Maud Halbout)

Le groupe opérationnel pour l'animation du site Internet a été réuni le 17 juin (21 personnes présentes). Stéphane Penaud (DAN) a présenté les évolutions à venir des sites pédagogiques dont celui des professeurs documentalistes.

- évolution prévue sur la partie graphique et sur la structure avec conservation de la partie fonctionnelle (organisation, publication) rapprochement de la charte graphique du ministère ; inspiration : site de la DANé de Créteil,
- amélioration de l'indexation ; actuellement recherche plein texte mais dans le futur site utilisation du sciom.fr utilisé au niveau national ; intégration d'un moteur de recherche avec recherche par mots clés,
- amélioration de l'accessibilité par un menu horizontal : nécessité de réfléchir aux intitulés et au nombre de rubriques (pas plus de 6) ; possibilité d'avoir un titre de rubrique sur 2 lignes mais titre court,
- plus de place pour la publication avec 3 colonnes en page d'accueil :
 - o 1 à gauche pour les dernières publications, l'édito, les articles mis en avant,
 - o 1 colonne avec les fonctionnalités habituelles,
 - o 1 à droite pour réseaux sociaux, flux rss, auteur, nuage de mots, widgets...
- création d'une plate-forme par la grande région (dépôts de vidéos avec adresse académique (mêmes fonctions que youtube mais plate forme institutionnelle),
- possibilité de personnaliser chaque site, même avec une charte graphique commune,
- logo par défaut ou possibilité d'ajouter un logo pour articles et/ou rubriques.

La réunion du 17 juin dernier a permis de dégager des lignes directrices pour la réorganisation du site. Un comité éditorial se réunira début décembre pour avancer sur ce point et faire le suivi sur les articles proposés par les rédacteurs. Ce comité est composé de Gildas Dimier, Gaël Louiche, Géraldine Serrat-Derulliere, Maud Halbout (webmestre), Julie Moraine, Véronique Chaine (liste non exhaustive, ouverte à tous les volontaires).

7. Formation continuée / Organisation des concours

Le Capes interne – Contact : Gildas Dimier (Clg Claude Boucher à Cognac).

Le capes réservé – Contact : Richard Faure (Clg Le Petit Mairat à Montembœuf).

Le Capes externe (oral) – Contact : Véronique Chaine (Clg Gérard Philippe à Chauvigny).

2. Les thèmes de travail et/ou d'exploration retenus pour les GTL de l'année 2016-2017

Les thèmes suivants sont arrêtés par le GTA. Chaque GTL inscrit sa réflexion dans ces thèmes selon la configuration des groupes de travail :

- Le traitement pédagogique de l'EMI (croisement compétences socle et disciplines),
- Le traitement pédagogique des parcours éducatifs (choisir un parcours),
- Les compétences info-documentaires (liens compétences du socle et enseignements disciplinaires),
- Les élèves et les réseaux sociaux (pratiques, utilisation, régulation...),
- La culture de l'information,
- L'apport des neurosciences dans l'accompagnement des élèves.

3. Charte de fonctionnement des GTL et tâches des animateurs de GTL

La charte proposée fusionne les synthèses proposées par les différents ateliers.

Le GTL : principe de constitution

Les groupes techniques locaux résultent d'un maillage territorial des établissements scolaires initié par l'inspection pédagogique, afin de réunir au sein de groupes de travail, des professionnels partageant le même domaine d'action et de réflexion.

Les modalités de travail sont fondées essentiellement sur l'échange de pratiques (veille, confrontation, discussion, synthèse, production), sur la mise en commun de thème d'exploration, de recherche et/ou le partage de travaux de production dont la finalité est l'accompagnement des pratiques pédagogiques et la professionnalisation des acteurs.

Objectifs d'un GTL :

- ***La mutualisation :***
 - se rencontrer, échanger, mutualiser des pratiques et des moyens pour rompre l'isolement et conduire des réflexions communes sur des problèmes professionnels,
 - échanger des informations, des services pour initier des projets communs favorisant les parcours des élèves et leur ouverture culturelle.
- ***La professionnalisation :***
 - théoriser la pratique pour faire évoluer sa professionnalité (lecture, intervenants extérieurs, partage de ressources),
 - s'auto-former, avoir une meilleure connaissance des sciences cognitives et/ou partager des démarches et des outils professionnels,
 - formaliser des productions pédagogiques communes pour contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles.
- ***La dynamique territoriale :***
 - favoriser la découverte et la valorisation pédagogique du patrimoine et des ressources locales,
 - faire du GTL une interface entre les réseaux d'établissements et la vie locale.

Fonctionnement du GTL :

- Le GTL se réunit si possible 3 fois dans l'année : 2 demi-journées et une journée entière prise si possible un mercredi pour ne pas perturber le fonctionnement du CDI et en choisissant des lieux différents au sein du réseau pour chacune des réunions (exemple de programmation : une demi-journée pour commencer, une journée pour approfondir, une demi-journée pour restituer).
- Le GTL choisit, au minimum, un sujet académique qu'il explore, avec une production commune, selon les groupes constitués, en vue d'une publication sur le site académique à la fin de l'année scolaire.
- Le GTL se donne un outil collaboratif pour préparer les réunions, partager les ressources et favoriser la co-construction des productions pédagogiques.
- Le GTL se donne deux animateurs dont la durée des mandats ne dépasse pas 3 années consécutives : il est souhaitable que l'un des animateurs puisse toujours assurer la passation et la transmission des informations d'une année sur l'autre au sein du GTL et au GTA.

Les tâches des animateurs de GTL

- Mettre l'annuaire des professeurs documentalistes membres du GTL à jour et le faire parvenir au secrétariat des IA-IPR EVS (vie-sco@ac-poitiers.fr).
- Annoncer 15 jours à l'avance la date envisagée pour la réunion du GTL. Pour faciliter le travail des animateurs, une fiche type a été créée. (Document en annexe) Elle est à renseigner et à envoyer au secrétariat des IPR pour validation. Cette fiche permet d'identifier le lieu, la date et les horaires du GTL. Elle indique l'ordre du jour envisagé et les établissements pour lesquels une autorisation de réunion sera sollicitée par l'inspection pédagogique auprès des chefs d'établissement concernés.
- Quelques jours avant le GTL, relancer les membres en rappelant les tâches éventuelles à faire, les documents à apporter et imprimer la liste d'émargement en tenant compte des excusés.
- Le jour du GTL : apporter le compte rendu du GTA, le dernier compte rendu du GTL, la liste d'émargement à faire signer ; apporter éventuellement les cavaliers ; prévoir si possible la prochaine date du GTL.
- Après la réunion : formaliser un relevé de conclusions, l'envoyer aux membres du GTL, au secrétariat des IPR accompagné de la liste d'émargement, au webmestre (Maud Halbout) pour publication sur le site académique et à la IAN (Hélène Pantéris) pour information.
- Après chaque GTL, envoyer également les productions finalisées et/ou les projets en cours au secrétariat des IPR, au webmestre (Maud Halbout) pour publication sur le site académique et à la IAN membre du comité éditorial pour information et suivi.
- Penser pour la réunion suivante, si un intervenant payant est envisagé (devis à établir) et si un OM est à solliciter, voir la faisabilité au préalable avec l'inspection pédagogique
- Participer au GTA et assister aux éventuelles formations à destination des membres du GTA

La Charte de fonctionnement fera l'objet de précisions et/ou d'amendements, si besoin, lors du GTA de fin d'année après une année scolaire de fonctionnement.

Les IA-IPR EVS



Annie MATHIEU



Joël MICHELIN